

Conseil du 4^e arrondissement

20 JUIN 2016

PROCES VERBAL

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

II^e PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS

CINQUIÈME RÉUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Le vingt juin deux mille seize à dix-neuf heures, les membres du Conseil du 4^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des mariages de la Mairie du 4^e arrondissement, sur la convocation en date du quatorze juin deux mille seize qui leur a été adressée par Monsieur le Maire du 4^e arrondissement de Paris et affichée à la porte de la Mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R2121-7.

Étaient présents : Christophe Girard, Julien LANDEL, Évelyne ZARKA, Karen TAÏEB, Ariel WEIL, Corine FAUGERON, Pacôme RUPIN, Boniface N'CHO, Anne LEBRETON, Jean-Pierre PLONQUET et Vincent ROGER.

Absente excusée : Marianne de CHAMBRUN, donne pouvoir à Monsieur Christophe Girard.

20h18, Vincent ROGER quitte la séance, donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PLONQUET.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de douze membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement.

La séance est ouverte à 19h06.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Mesdames et Messieurs, bonsoir et merci de votre fidélité. J'ai le pouvoir de Mme de CHAMBRUN.

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS PROPRES

0420160015

Désignation du secrétaire de séance.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Le secrétaire de séance sera M. Boniface N'CHO s'il n'y a pas opposition et qu'il l'accepte.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

Je vais faire une petite déclaration préalable pour nous tous. Vous savez tous, dans vos consciences et dans votre vie quotidienne, qu'après une année 2015 particulièrement violente à Paris et dans le monde en général, nous avons également connu ces quinze derniers jours trois moments absolument abominables, entre les assassinats homophobes d'Orlando, dans un lieu qui a une grande histoire dans les mouvements LGBT et la lutte contre le sida ; l'assassinat de ces deux fonctionnaires de police, serviteurs de l'Etat, tués dans des circonstances que vous connaissez et sur lesquelles je garderai toute sobriété ; et l'assassinat ce week-end, en pleine campagne électorale, dans un pays européen proche de nous, d'une jeune députée en campagne par un extrémiste à l'idéologie assumée, qui a tué cette femme, une représentante de la démocratie.

Ceux qui veillent sur nous, ceux qui vivent leur vie librement et ceux qui représentent nos concitoyens sont visés.

Dès le dimanche qui a suivi les événements d'Orlando, j'ai appelé la Maire de Paris mais également le directeur de cabinet du Préfet de police et le commissaire du 4^e arrondissement pour leur demander de porter au 4^e, arrondissement central qui compte un certain nombre de lieux de vie festifs, une attention particulière à quelques jours de la Fête de la Musique pour laquelle nous avons demandé un certain nombre de restrictions. Elle fait partie de notre mode de vie et doit avoir lieu. Très populaire, elle permet à beaucoup de gens ayant un talent musical de pouvoir s'exprimer. J'ai également demandé que, pour le 2 juillet, jour de la Marche des Fiertés, il y ait un certain nombre de mesures de prévention et de surveillance. Avec le commissaire de police, nous avons été dans chacun des lieux de l'arrondissement pouvant être inquiet et avons rencontré des responsables inquiets, tendus ou tristes, selon leur âge et leur histoire personnelle. Il était naturel que le commissaire, tout comme moi en votre nom, soyons à leur écoute. Un courrier cosigné avec le syndicat SNEG, que vous connaissez, partira demain matin auprès de tous ces établissements pour leur exposer les mesures prises. J'ai demandé à ce que la rue des Archives soit fermée à la circulation demain, comme elle le sera, en accord avec le Préfet de Police qui a autorité sur ces fermetures, pour la Marche des Fiertés le samedi 2 juillet.

Je veux également remercier et insister sur le soin que Matthieu CLOUZEAU, le directeur de la DPP, et ses équipes apportent à ce que dans le 4^e, et partout dans Paris, nous soyons écoutés, entendus et fassions l'objet - sans tomber dans des excès - de comportements attentifs. Je vous demande d'ailleurs à toutes et tous d'être attentifs et de ne pas hésiter, lorsque vous sentez ici ou là des comportements qui ne sont pas convenables avec la vie en collectivité, à le faire remarquer.

Je vous propose que nous nous levions pour une minute de silence, pour toutes ces victimes.

Il est procédé à une minute de silence.

Je vous remercie.

0120160006

Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2016.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Y a-t-il des remarques ? En l'absence de remarque, je vous propose de l'adopter. Je vous en remercie.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Vous connaissez ces sujets mais ils doivent passer en conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris. Il s'agit de l'opération « Réinventer Paris » qui compte deux projets importants pour notre arrondissement.

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

2016DU52 (Direction de l'Urbanisme)

Appels à Projets Urbains innovants « Réinventer Paris » - site Morland (4^e) - Désignation du lauréat - Déclassement du domaine public routier - Déclassement de principe et signature du protocole de vente.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Le premier concerne le site Morland. Une réunion publique s'est tenue, à laquelle certaines et certains d'entre vous ont pu participer, poser des questions et obtenir des réponses de l'architecte mais également du paysagiste et du lauréat acteur économique du projet. Pour avoir siégé ensemble avec M. ROGER, nous avons, sur ce sujet, fait un choix commun. Bien évidemment, la liberté des sensibilités des groupes politiques, même au sein d'une majorité, nous autorise à avoir des nuances que nous devons respecter. Je m'en suis, par exemple, entretenu avec un certain nombre d'élus écologistes qui exprimeront leur propre vote.

Je ne vous rappelle pas ce qu'est le projet. La réunion publique a eu lieu et nous connaissons tous les grandes lignes. Il va beaucoup transformer une partie de l'arrondissement parfois perçue par ses habitants comme oubliée du reste de Paris. Elle comprend peu de commerces et nous la traversons pour aller d'un point de la ville à l'autre, ou pour quitter Paris par l'Est. Nous souhaitons que la Cité Morland soit le tournant

d'un embellissement mais aussi d'une vitalité nouvelle dans cette partie de l'arrondissement, qui se trouve à la lisière du 12^e et en face des 13^e et 5^e. L'endroit n'est donc pas neutre et isolé. Il compte beaucoup d'habitants, ainsi qu'un grand potentiel de vie et de qualité de vie. Je n'en dirai pas plus. Je crois qu'il va y avoir quelques commentaires.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je vais donner une explication de vote. Nous allons voter contre ce projet. Plusieurs projets étaient soumis à l'examen et d'autres nous paraissaient plus intéressants, plus mixtes socialement, plus impliqués et intégrés dans le tissu urbain. Celui-ci est le projet que tout le monde attendait. Il peut être construit dans n'importe quelle ville et n'est vraiment pas très intéressant pour nous tous.

Certaines choses sont quand même là pour faire passer la pilule. Nous aurons une crèche et 320m² sont dévolus à la culture. J'ai fait un petit calcul, cela représente 0,5% du projet dans cet espace immense sur lequel reposaient beaucoup d'attentes et de demandes de tout le quartier. On nous avait toujours dit qu'il n'était pas possible de toucher ce bâtiment inscrit à l'inventaire des monuments historiques mais voilà que tout d'un coup, par un coup de baguette magique, cela devient possible. On va rajouter des bâtiments et relier, sur le boulevard Morland, les deux ailes par un nouveau bâtiment.

Quand on a de l'argent, tout est possible. Le problème est que cet argent n'est pas pour les habitants mais pour ceux qui vont acheter ce bâtiment et le transformer. Ces derniers attendent qu'il soit extrêmement rentable. Ils l'ont construit dans ce sens-là. C'est dommage pour les habitants. Je pense que la rentabilité ne se compte parfois pas en pièces sonnantes et trébuchantes mais autrement, en mieux vivre. Je ne suis pas en train de dire que cela sera raté mais c'est là une occasion manquée pour les habitants du 4^e.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Vous comprendrez que je souris. Si je me réfère à la dernière campagne des municipales, ce projet - pardonnez-moi d'être un peu prétentieux - c'est le mien. C'est ce que j'ai défendu pendant la campagne. Souvenez-vous, j'avais dit que l'on pouvait totalement transformer ce lieu. Je vous rejoins Mme FAUGERON. Si nous ne nous sommes pas d'accord sur la finalité, vous avez l'honnêteté de rappeler que l'on nous disait à l'époque qu'il n'était pas possible de toucher ce lieu. Les propositions que j'ai faites ont été soumises à un vaste dénigrement de la part de votre majorité et, en vérité, les faits me donnent totalement raison.

Rappelez-vous, je proposais en 2014 de consacrer ce lieu au développement du sport. Le projet qui nous est présenté est moins ambitieux mais intègre une piscine, qui sera quand même ouverte en partie aux scolaires, ce qui manque cruellement dans l'arrondissement. Je proposais également que l'on fasse 15.000m² de logements. En mixant les programmes je retrouve aujourd'hui le même nombre de mètres carrés. Je proposais un foyer étudiant et, au final, on fait une auberge de jeunesse. Pardonnez-moi mais je vois un cousinage.

C'est assez amusant - car on va jusqu'au bout de l'humour dans cette affaire - je me retrouve ce soir en position de défendre mon projet qui a été dénigré face à une partie de la majorité. C'est assez cocasse. Je trouve ce projet fantastique. Pardonnez-moi l'expression mais je trouve qu'« il a de la gueule », qu'il va totalement changer ce quartier, que cela va dans le bon sens. Pendant les municipales - et je dois reconnaître que Mme LEBRETON partageait mon opinion à l'époque - je disais que ce quartier était le triangle désertique du 4^e arrondissement, qu'il fallait totalement le changer, que nous avions une chance extraordinaire d'avoir 40.000 m² disponibles et que tout le monde savait que la Ville voulait se séparer de ce lieu. On m'a alors simplement expliqué pendant la

campagne qu'on ne pouvait pas toucher au bâtiment, qu'il y avait de l'amiante - il y en a, il est vrai, un peu en sous-sol. Que vous dire ? C'est le jeu de la vie démocratique. Je me retrouve dans une situation cocasse, humoristique et pas totalement agréable non plus parce que je vois que la majorité réalise le plus beau projet que j'avais pour l'arrondissement.

Comme je suis cohérent avec moi-même, avec Jean-Pierre PLONQUET, nous voterons cette délibération avec enthousiasme.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Merci beaucoup. Je vais vous rappeler l'historique de la grande opération Réinventer Paris, qui ne concerne pas que le 4^e arrondissement.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Pardonnez-moi, j'aimerais juste ajouter quelque chose que j'ai oublié en introduction. D'une manière générale, je trouve que les projets Réinventer Paris vont plutôt dans le bon sens.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Oui, je pense que l'audace du projet d'Anne HIDALGO et de Jean-Louis MISSIKA, qui porte ce projet au sein de la mandature, est un projet audacieux. Il libère à la fois des lieux souvent en situation ambiguë, comme l'était la Cité Morland, mais également plein d'autres endroits dans Paris. Je pense que les Parisiens, par le nombre de visiteurs venus à l'exposition Pavillon de l'Arsenal, ont montré qu'ils aimaient cette démarche et qu'ils aimaient beaucoup ce qu'Anne HIDALGO avait initié avec son adjoint chargé de l'urbanisme pour l'ensemble de Paris, dans le 13^e, le 17^e, le 18^e, le 11^e et dans le 4^e avec ces deux bâtiments importants.

« Réinventer Paris » a été lancé avec Anne HIDALGO et son adjoint Jean-Louis MISSIKA en novembre 2014. Un premier jury s'est réuni en juillet 2015 pour déterminer les finalistes pour chaque site. Le jury final s'est tenu le 28 janvier 2016 autour de professionnels et d'élus de la Mairie de Paris, ainsi que d'experts français et internationaux. M. ROGER et moi siégeons pour le 4^e, ainsi que Mme TAÏEB et M. PLONQUET pour le projet de la Cité Morland.

Le choix du jury s'est porté majoritaire sur Morland Mixité Capitale mais, comme l'a rappelé Corine FAUGERON, d'autres voix se sont également exprimées avec beaucoup de conviction sur d'autres projets de grande qualité. Le programme retenu, centré autour d'un double enjeu de mixité fonctionnelle et résidentielle, mêle sur 43.692 m² de surface de plancher des logements de tous types, hôtellerie, auberge de jeunesse, commerces, bureaux, fermes urbaines, crèche et espace culturel. Tous les candidats proposaient plus ou moins ce type de répartition entre l'activité économique, le logement social et les activités de proximité. Le projet Mixité comportait quelques originalités, comme l'œuvre d'art du grand artiste contemporain Olafur Eliasson installée sur le toit, visitable par les Parisiens puisque son accès se fera par l'extérieur du bâtiment. Qui que ce soit pourra ainsi monter sur le toit, voir Paris et admirer une œuvre d'art. Ces originalités étaient liées totalement au projet tel que ce groupe l'a imaginé, beaucoup mieux que ce que nous aurions pu, nous, envisager.

Il y avait toutefois un petit précédent. Pour la première ou seconde Nuit Blanche, j'avais effectivement fait installer sur le toit de Morland une œuvre d'art, qui était un grand ballon blanc allumé, d'un artiste qui avait eu beaucoup de visibilité et avait fait un peu aimer ce bâtiment souvent mal aimé. L'année où le directeur artistique, qui est aujourd'hui le directeur du musée Picasso, a fait sa dernière édition de Nuit Blanche en 2011, ce dernier avait créé des accès à tous les bâtiments hauts de façon à mieux

apprécier les autres bâtiments de Paris. Un mouvement s'est ainsi créé autour de l'embellissement et d'une meilleure connaissance des bâtiments de Paris à partir de leurs terrasses. Cela a été un élément déterminant pour le jury.

Nous avons organisé une réunion de présentation en mairie le 9 juin dernier, qui a attiré beaucoup de monde et je dois dire que la présentation a été très longue. Elle était nécessairement longue afin de permettre aux habitants et aux riverains de poser un certain nombre de questions, d'émettre des critiques ou de demander des améliorations.

Ce projet prévoit notamment la création de 241 logements pour le 4^e arrondissement, 1509 m² de commerces, dont un marché de 423 m², qui seront implantés au rez-de-chaussée du bâtiment et entièrement ouverts au public. Les toits et terrasses des ailes latérales seront transformés en fermes urbaines de 3000 m² dont le produit alimentera les commerces de bouche du rez-de-chaussée. Les deux derniers étages de la tour centrale feront l'objet d'une intervention d'Olafur Eliasson, artiste danois d'origine islandaise, qui expose en ce moment même dans les jardins de Versailles.

Ce projet est hors-norme pour l'ensemble de Paris, tel que la Ville l'appelait de ses vœux lors du lancement de l'opération « Réinventer Paris ». Il permettra d'améliorer le dynamisme de tout un quartier de Paris. Cette dynamisation économique ne se fait en outre pas au détriment de la mixité sociale. L'enjeu fondamental de la politique menée par Anne HIDALGO et de son adjoint Ian BROSSAT est que cette mixité soit inscrite dans le projet. Un amendement a d'ailleurs été porté par l'adjoint au logement, permettant d'obtenir un peu plus de logements que ce que présentaient les candidats. Le nouveau Morland permettra l'installation de très nombreux habitants et nouvelles familles, tout en respectant cette mixité résidentielle. Un impératif fut posé par la Ville dans le cahier des charges, à savoir de prévoir

48 logements libres sur les 241 du projet. La répartition va donc moins dans le sens du privé que dans celui du logement dit social. Le reste est réparti entre 39% de logements sociaux et 41% de logements intermédiaires. Il est très important que vous reteniez cette proportion.

Si le projet prévoit la création d'un hôtel haut de gamme, il prévoit également l'installation dans le nouveau bâtiment, construit en alignement sur le boulevard Morland, d'une auberge de jeunesse de plus de 400 lits à 25 euros la nuit.

Sur le plan financier et l'équilibre budgétaire, Morland Mixité Capitale représentait la meilleure offre par rapport à ses concurrents. Lors du jury final, la société parisienne du Nouvel Arsenal qui porte le projet et a été créée à cet effet, va procéder à l'acquisition du bien en pleine propriété pour un montant de 133.184.600 euros hors taxe. Il faut ainsi noter que pour garantir la mise en œuvre effective du projet sélectionné, une close impose aux candidats de respecter la programmation pendant dix ans. La direction de l'Urbanisme - et cela a été clairement rappelé par son directeur au cours de la réunion publique - veillera scrupuleusement pendant ces dix années au respect du programme par le biais de visites de contrôle inopinées.

Suite au vote de cette délibération par le Conseil de Paris, le lauréat engagera les procédures administratives nécessaires : signature du protocole de vente et dépôt des autorisations d'urbanisme qui se poursuivront jusqu'en juillet 2017. Une fois l'immeuble définitivement libéré par ses occupants actuels, les travaux pourront débuter. La livraison du nouveau Morland est prévue pour le premier trimestre 2020.

Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement

« Réinventer Paris » comprenait effectivement un cahier des charges assez scrupuleux. Des finalistes se sont présentés avec de très beaux projets et il fallait en choisir un. Tous avaient de grands points communs sur - et selon les souhaits de la Ville - la mixité sociale, les équipements et la culture. Tous avaient certes des déclinaisons individuelles magnifiques autour d'un tronc commun, le programme de la Ville de Paris. Le projet choisi a cet énorme avantage pour nous - comme l'a souligné Vincent ROGER - d'avoir une piscine de 25 mètres. Quand je parcours les conseils d'école et qu'on m'y rapporte qu'il manque de l'équipement, je suis heureux de pouvoir rajouter ce bien à la panoplie de ce que nous allons pouvoir proposer.

Karen TAIEB, Conseillère de Paris

Je voulais féliciter l'innovation qu'a apportée « Réinventer Paris ». On peut toujours avoir des rêves en politique. Tout le monde avait envie que Morland soit autre chose que ce qu'elle est aujourd'hui. Avec « Réinventer Paris », nous nous en donnons les moyens. Mélanger public et privé est un fait assez, voire très innovant et cela va nous permettre de changer Paris.

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Je partage complètement ce que Karen TAIEB vient de dire. De la campagne électorale à « Réinventer Paris », les objectifs ont été affinés. Nous n'avions pas tout pensé pendant la campagne, M. ROGER, et tout le monde voulait s'approprier ce bâtiment Morland.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

J'entends par vos déclarations un certain hommage, et j'y suis sensible.

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Ce n'est pas le sens de mes propos. « Réinventer Paris » s'est demandé comment revitaliser cette partie de l'arrondissement. Je me félicite que Ian BROSSAT ait réussi à introduire l'idée qu'il fallait davantage de logements sociaux. Je voterai ainsi cette délibération. Elle a atteint cet objectif partagé qui me semblait très important.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Je vais voter avec enthousiasme cette délibération. C'est quelque chose que j'avais souhaité pendant la campagne municipale. J'espère que cela aura l'effet qu'on espère tous sur le quartier de l'Arsenal. Peu importe d'où viennent les idées, l'important est qu'à la fin, le bien public prédomine pour l'arrondissement. Je pense que c'est ce qu'il va se passer.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Monsieur le Maire, vous avez dit qu'il y aurait un engagement sur les dix ans à venir au maintien de ce programme. Cela veut-il dire qu'ils pourront complètement changer de programme dans onze ans, notamment la répartition des logements ?

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je ne crois pas. Je ne suis pas en mesure de répondre. Qui sera en responsabilité dans dix ans à Paris ? Seuls les habitants le diront. La majorité municipale responsable veillera à l'exécution des contrats engagés. On n'engage pas au-delà de ses propres mandats.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Il était toutefois inscrit sur le PLU de 2006 qu'il y aurait 50% de logements sociaux à cet endroit. Il y a donc quand même l'obligation de respecter le PLU tel qu'il avait été voté.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Bien sûr mais, encore une fois, la démocratie fait qu'en 2020, Paris aura de nouveaux élus, choisis par les Parisiens. Concernant le logement social vous savez que les baux sont très longs. Il n'y a donc pas vraiment d'inquiétude à avoir sur ce sujet. En revanche, la nature des commerces peut connaître des évolutions. Cela peut d'ailleurs aller dans un sens qui vous soit favorable. Si vous-même êtes, ou si quelqu'un de la majorité écologiste est Maire de Paris en 2020, vous serez contents d'avoir la possibilité de revoir la copie.

Je mets aux votes cette délibération.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 2 voix contre (Corine FAUGERON et Boniface N'CHO (Europe Ecologie Les Verts)).

2016DU59 (Direction de l'Urbanisme)

Appels à Projets Urbains innovants « Réinventer Paris » - site 35-37, rue des Francs-Bourgeois (4^e) - Désignation du lauréat - Déclassement de principe - signature du protocole de transferts de droits réels sous la forme de bail à construction - autorisations d'urbanisme

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Vous savez que nous avons à Paris deux hôtels de Coulanges : l'Hôtel de Coulanges et l'Hôtel Coulanges Place des Vosges. L'Hôtel de Coulanges se situe rue des Francs-Bourgeois.

Je ne reviens pas sur le processus que j'ai décrit sur le projet précédent. Il s'agit là en l'occurrence du projet Mode Paris, porté par la société Beacon Capital Partner. Je me suis abstenu sur ce projet, tout comme Karen TAIEB et, il me semble, Jean-François LEGARET, qui représentait M. ROGER.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Il a voté contre.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je me suis abstenu car il me semblait qu'un autre projet, celui d'un hôtel, pouvait mieux correspondre. Je sais que nous n'avons pas forcément besoin d'hôtels en plus dans le 4^e mais il s'agissait d'un projet qui me paraissait intéressant ; mais nous avons dû suivre le choix du jury et de la majorité, que nous devons respecter. J'ai obtenu néanmoins que, par exemple, si un certain nombre de défilés de mode de jeunes créateurs devaient avoir lieu à l'Hôtel de Coulanges, la société veillerait à ce que cela n'engendre pas de conditions de circulation pénalisantes pour la rue des Francs-Bourgeois. Cela a été clairement indiqué. Les réserves que nous avons pu faire, Karen TAIEB et moi mais également beaucoup d'autres, ont été prises en compte. J'ai rencontré M. HAZAN qui m'a rappelé qu'il suivrait scrupuleusement tout ce qui avait été dit et annoté.

Ce projet, choisi parmi deux autres finalistes, centré autour des métiers de la création, mêle sur trois étages et un niveau de sous-sol, une programmation culturelle et économique avec des surfaces de travail partagé, dont l'une par une société appelée WeWork, un des leaders mondiaux du *coworking* - je n'aime pas beaucoup ces mots mais ce sont ceux utilisés dans le programme et je suis obligé de vous les lire tels quels.

J'ai récemment rencontré le porteur du projet, M. HAZAN et lui ai réitéré mon souhait d'accorder une importance toute particulière aux liens avec les habitants du quartier, qui devra nécessairement passer, en phase de réalisation du chantier, par une opération de

communication, de sensibilisation et de visites du chantier. Une fois le lieu ouvert, les riverains seront impliqués d'une manière qu'il reste à définir.

Patrick HAZAN m'a par ailleurs fait part de son souhait de s'inscrire pleinement, dans le cadre de la programmation culturelle de la Ville, et en particulier Nuit Blanche, d'ouvrir l'Hôtel de Coulanges durant certains événements publics liés au 4^e arrondissement. Nous avons aussi évoqué qu'une implication des habitants dans la programmation du lieu pourrait être envisagée après son ouverture.

Il est important de rappeler que deux demandes fondamentales de la Ville de Paris seront respectées par ce projet. En premier lieu, la servitude de passage vers le Jardin des Rosiers Joseph Migneret est bien maintenue et confirmée pendant les horaires du jardin. En dehors de ces horaires, l'accès aux jardins ne sera possible qu'en cas de nécessité liée à la sécurité des usagers du Nouvel Hôtel de Coulanges. En outre, et selon la volonté clairement affichée par les élus de la Ville de Paris et du 4^e arrondissement, l'Hôtel ne fait pas l'objet d'une vente sèche et restera dans le patrimoine de la Ville de Paris. Ainsi la Ville pourra-t-elle le récupérer à la fin du bail à construction d'une durée de 67 ans signé avec le preneur. Le déclassement proposé dans le cadre de cette délibération porte ainsi sur le terrain d'assiette et non sur le bien lui-même.

Par ailleurs, l'offre financière a été revue à la hausse par rapport à l'offre initiale que le jury de sélection avait jugée trop faible. Un loyer capitalisé de 16.078.000 euros sera versé au total à la Ville contre 15.200.000 euros proposés initialement. Une somme de 10.971.268 euros sera versée à la signature du bail, accompagnée d'une redevance de 200.000 euros annuels pendant 67 ans, à partir de la quatrième année. Il faut ainsi noter que pour garantir la mise en œuvre effective du projet qui a été sélectionné, une clause impose aux candidats de respecter la programmation pendant quinze ans. Comme je l'ai indiqué précédemment, la Direction de l'Urbanisme veillera scrupuleusement pendant ces quinze années au respect du programme par le biais de visites de contrôles inopinées.

Le déclassement du terrain d'assise foncière de l'Hôtel de Coulanges interviendra au plus tard le 1^{er} avril 2017 - j'aurais préféré le 2 avril - une fois que les locaux auront été libérés par la Maison de l'Europe et la Direction Culturelle de la Ville de Paris, qui y jouit effectivement d'une antenne. Suivront les travaux d'ouverture du lieu, vraisemblablement autour de l'automne 2017.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je crois avoir été cohérent concernant Morland et je vais l'être aussi sur l'Hôtel de Coulanges. Je suis radicalement opposé à ce projet. Je trouve qu'il ne correspond absolument pas à l'attente des habitants. Je trouve qu'il encourage une logique de mono-activité dans le Marais dont on pourrait se passer. Je pense qu'il n'est pas viable financièrement. Je pense qu'il pose un problème en matière de gestion des sous-sols qu'il va falloir creuser et cela n'est pas respectueux du patrimoine. Je vous rappelle d'ailleurs que le représentant de la Commission du Vieux Paris avait voté contre lors du jury. J'avoue ne pas comprendre cette décision.

Je ne veux pas vous mettre mal à l'aise, Monsieur le Maire, mais j'ai cru comprendre que ce n'était pas votre projet favori au départ. Vous aviez totalement raison et je partageais votre opinion. J'étais, moi aussi, pour le projet de l'hôtel. Pourquoi un hôtel de luxe supplémentaire ? Premièrement, il n'y en a pas tant que ça dans l'arrondissement. Par ailleurs, on ne peut pas être contre Airbnb et dire qu'on ne veut pas d'hôtels. Je soutiens la majorité dans sa lutte contre Airbnb mais on ne peut pas dire qu'il faut moins d'hôtels dans nos quartiers, notamment dans le 4^e, l'arrondissement qui accueille le plus de touristes à Paris.

J'avoue ne pas comprendre la décision majoritaire du jury : je reste résolument contre ce projet et je pense qu'il n'est pas viable.

Je note les avancées que vous avez obtenues mais - pardonnez-moi - elles sont gentillettes. La servitude est importante et s'il y a bien un sujet sur lequel je ne vous critiquerai pas - et je l'ai reconnu à de nombreuses reprises - c'est celui du Jardin des Rosiers. Vous avez été innovants en la matière. Je suis content qu'il y ait une Nuit Blanche à l'Hôtel de Coulanges, et je pense qu'il y en a d'ailleurs déjà eu à la Maison de l'Europe.

Concernant le discours selon lequel le projet va intégrer la vie du quartier, je vous le dis comme je le pense, c'est du pipeau intégral. Cela ne marchera pas comme ça. Je vous soutiens sur d'autres projets mais je ne crois pas du tout en celui-ci. C'est un mauvais projet qui ne s'inscrit pas du tout dans l'attente de ce que souhaitent les habitants. Je passerai sur l'aspect « *coworking* », très sympathique. Au bout d'un moment, trop de concept tue le concept et je trouve que ce projet l'illustre merveilleusement.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Nous allons aussi voter contre pour différentes raisons. Nous étions en phase avec Monsieur le Maire pour défendre le projet d'hôtel, qui était tout à fait respectueux de l'architecture, ce qui n'est pas du tout le cas de celui-ci. Certaines choses écrites dans la délibération vous font dresser les cheveux sur la tête. Ils vont « enfin faire surgir la cohérence architecturale de cet Hôtel de Coulanges ». Pour qui se prennent ces gens ?

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je ne peux qu'applaudir Mme FAUGERON.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

J'étais pour le projet de l'hôtel, qui ne créait pas seulement une servitude mais réellement un accès spécifique pour notre Jardin des Rosiers. Ils avaient réellement écouté la demande des habitants et des usagers de l'espace.

Par ailleurs, le prix de Morland était déjà une très bonne affaire pour ceux qui ont acheté le site à 3.500 euros le mètre carré. Je rappelle qu'il s'agit d'un bâtiment de 40.000 m² au cœur de Paris, le long de la Seine. Certes, nous ne vendons pas l'Hôtel de Coulanges et c'est bien la seule chose qui me console. On le récupérera dans 67 ans. J'ai fait un petit calcul et il revient à 9 euros le mètre carré. Je pense que beaucoup de gens dans l'arrondissement auraient aimé, surtout à ce prix-là, proposer quelque chose pour cet hôtel. J'ai effectué le calcul car il est intéressant de voir à quel prix on brade les choses alors que nous avons tous envie d'un projet autrement plus intéressant. Un hôtel de luxe à cet endroit n'était pas forcément une aberration, alors que cela est beaucoup plus étrange sur le site de Morland.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Merci. Nous allons passer au vote.

Un avis favorable est donné à la majorité avec

6 voix pour, (Marianne de CHAMBRUN, Christophe Girard, Julien LANDEL, Pacôme RUPIN, Karen TAÏEB, Ariel WEIL (Parti Socialiste),

4 voix contre, (Corine FAUGERON et Boniface N'CHO (Europe Ecologie Les Verts)), et (Vincent ROGER (Les Républicains), Jean-Pierre PLONQUET (UDI-MODEM),

2 abstentions Anne LEBRETON (Radical de Gauche Centre et Apparentés) et Evelyne ZARKA (Parti Communiste / Front de Gauche).

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Si je peux me permettre, ce projet ne semble pas soulever l'enthousiasme au sein de la majorité.

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Il n'y a pas de quoi triompher. Vous allez m'encourager à ne plus jamais m'abstenir, M. Vincent ROGER.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je faisais un peu d'humour, Mme ZARKA.

2016DU1 (Direction de l'Urbanisme)

Evaluation du Plan Local d'Urbanisme, approbation de la modification générale.

Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement

Cette délibération est en réalité « double ». Il s'agit en effet d'une part de l'évaluation du Plan Local d'Urbanisme PLU et, d'autre part, de l'approbation de sa modification générale.

Vous vous rappelez peut-être que cette modification avait été engagée en juillet 2014 par une délibération Conseil de Paris et qui avait ensuite fait l'objet d'un processus très normé, avec une exposition des projets en mairie de septembre à décembre 2014, une réunion publique, une carte et une plateforme participative mise en place par l'Hôtel de Ville et une enquête publique de juin à juillet 2015 à laquelle nous avons participé. Cette dernière a débouché sur un rapport publié en mars et est toujours disponible sur paris.fr. Ce rapport a été unanimement favorable à ce projet de modification, avec toutefois quelques réserves et recommandations spécifiques. Une partie d'entre elles seront intégrées au projet. D'autres, portent davantage sur une révision du PLU. Cette modification sera conclue par le vote du Conseil de Paris en juillet prochain, vote qui est préalablement soumis à notre avis en séance, que je recommanderais positif.

Je n'entrerai pas dans le détail de ce document d'une centaine de pages mais je dois préciser - comme je l'avais fait à la première présentation de ce projet de modification du PLU - que nous sommes relativement peu concernés dans le 4^e, en tout cas moins que les autres arrondissements. Nous avons en commun avec le 3^e un PMSV, un plan de mise en valeur et sauvegarde du Marais, qui régit la majeure partie du 4^e arrondissement, hormis les îles et quelques zones latérales de Beaubourg. Nous sommes donc peu soumis au PLU.

Je vous recommande d'approuver l'analyse et le bilan de ce PLU, faite en même temps que la modification. Nous soutenons par ailleurs la décision de ne pas engager une révision du PLU.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Contrairement à ce que dit M. WEIL, je dois signaler qu'il n'y a plus de fortifications autour du 4^e et je pense que le sujet concerne tous les Parisiens. Je vais essayer d'expliquer notre vote par quelques exemples. J'avoue qu'avec Vincent ROGER, nous ne voyons pas très clair sur ce vote. Y a-t-il deux votes ou un seul vote ? S'il n'y a qu'un vote, nous voterons contre, et s'il y a deux votes nous nous abstiendrons sur la modification.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Nous pouvons faire deux votes.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Le premier vote nous demande notre avis sur l'action de modification du PLU proposée par la Mairie de Paris, jugeant que cela est suffisant pour faire passer les évolutions. Nous nous abstenons sur cette première partie car nous jugeons que le moment n'est pas forcément opportun. Le PLU ne nous paraît en effet pas suffisant à porter les objectifs affichés. D'autre part, au moment de la mise en place future et progressive de la métropole du Grand Paris, des révisions vont de toute façon devoir être faites. Il y a donc un problème de timing sur cette question.

J'aimerais également expliquer notre vote contre sur le fond de la délibération à travers trois exemples.

Concernant l'habitat, nous estimons que le PLU ne permet pas vraiment la mixité sociale. Il ne prévoit notamment aucune mesure obligatoire ni incitative à la construction de logements intermédiaires - chose à laquelle nous sommes sensibles avec Les Républicains - alors qu'ils participent autant à la mixité sociale que ne le font les logements sociaux. Le PLU renforce considérablement les emplacements réservés au logement social en listant 385 emplacements, contre 176 auparavant, sur lesquels s'appliquent des quotas renforcés de 50% de logements SRU, au lieu de 30% initialement. On évoque la mixité sociale alors que, de fait, nous allons vers de plus en plus de déséquilibre entre logements intermédiaires et logements sociaux.

Par ailleurs, la fonction résidentielle n'est pas tellement protégée. Le PLU inclut les constructions et installations nécessaires au service public d'intérêt collectif.

Je vous remercie.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Excusez-moi M. PLONQUET. A partir du moment où il y a une modification, je suis obligé de vérifier un certain nombre de points afin de m'assurer de la cohérence de ce que vous avez demandé. Je vous écoute mais, au fur et à mesure, je dois m'assurer de la cohérence et de la compréhension de ce que vous êtes en train de faire. Je vous en prie.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Je reprends. Le PLU inclut les constructions et installations nécessaires au service public d'intérêt collectif dans la fonction résidentielle. Nous reparlons ici des espaces de *coworking* et des espaces de logistique urbaine ELU ou encore des espaces de tri et de recyclage. Tout cela prend sur l'espace résidentiel et contraint les possibilités de logement, et notamment de logement intermédiaire.

Pour revenir sur une actualité récente, Amazon teste actuellement - et la Mairie de Paris s'en inquiète à juste titre - les livraisons en une heure et les conséquences que cela pourrait avoir sur la multiplication des transports de livraison de colis.

Les logiques urbaines sont un autre point très important du PLU. Les moyens ne sont en effet pas à la hauteur des ambitions. Le PLU modifié entend renforcer les espaces dits de logistique urbaine. Soixante espaces vont ainsi être réservés. Or, d'après les spécialistes - et je pense notamment à l'exemple de Chronopost à Beaugrenelle- il faut environ 3.000 m². Les espaces actuellement réservés font de 500 à 1000 m². Beaucoup devraient, de plus, trouver leur place dans des parkings souterrains, alors qu'il faut compter une hauteur minimum de cinq mètres pour le passage des camions avant le passage des véhicules plus légers pour les livraisons du dernier kilomètre.

Aucune des soixante zones prévues dans Paris ne seront dans le 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et ni dans le 7^e. Il y aura six dans le 1^{er} et rien dans la boucle directe. C'est, de notre point de vue, un point critique. Il n'y en a également qu'un seul dans le 16^e.

Enfin, la Mairie n'a pas pris en compte la recommandation du commissaire enquêteur qui prévoit le maintien des activités portuaires sur les berges, au détriment des activités de promenade. La Mairie a affirmé son intention de passer cette recommandation, posant notamment la question du devenir du fret fluvial. Cette préoccupation justifie également notre opposition à une fermeture trop rapide des voies sur berges. Cela pénalisera en effet le commerce et certaines voies commerciales.

Ce PLU est un sujet d'importance et je pense qu'il était important de donner quelques exemples pour expliquer les conséquences.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Nous allons nous abstenir sur les deux votes. D'un côté, nous voyons des avancées dans ce PLU, et notamment des choses que nous avons demandées dès 2006 et qui vont maintenant être mises en place. De l'autre, nous ne pouvons pas ici proposer des amendements et nous laissons le soin à nos élus au Conseil de Paris de les proposer. Nous regrettons également que ce nouveau PLU ne soit qu'une modification et non une révision.

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Je voterai pour car mon groupe va proposer des amendements. Concernant les parcelles, j'avoue en regardant les choses de plus près que la plupart des équipements peuvent être lancés sur celles appartenant déjà à la Ville. Cela ne nécessite pas de réserve de PLU, en particulier dans le 4^e.

Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement

Comme je l'ai dit en préambule, ce sujet ne nous concerne pas en priorité dans le 4^e. Je vais répondre à deux ou trois points. Vous disiez, M. PLONQUET, qu'aucune mesure n'était faite pour inciter au logement intermédiaire. Au contraire, l'un des objectifs de modification de ce PLU était de répondre à un certain nombre de modifications législatives importantes sur le Code de l'Urbanisme. L'une d'elle, une ordonnance du 20 février 2014, donne un véritable statut intermédiaire. Il fallait le traduire dans l'urbanisme et c'est l'un des objectifs atteints de cette modification.

Vous parliez également de la voie sur berge. La Ville a mené un certain nombre d'expérimentations qui ont montré qu'il n'y avait pas besoin de dévoyer ou de dérouter...

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Nous n'allons pas aborder ce sujet maintenant.

Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement

Je voulais quand même préciser ce point factuel. Je conclus en rappelant que dans le 4^e, comme dans le 7^e, nous avons un plan de mise en valeur et de sauvegarde de l'arrondissement.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Nous allons donc faire un vote dissocié.

DU1-1°

Un avis favorable est donné à la majorité avec :

8 voix pour, (Marianne de CHAMBRUN, Christophe Girard, Julien LANDEL, Pacôme RUPIN,

Karen TAÏEB, Ariel WEIL (Parti Socialiste), Anne LEBRETON (Radicale de Gauche Centre et Apparentés) et Evelyne ZARKA (Parti Communiste / Front de Gauche).
4 abstentions, (Corine FAUGERON et Boniface N'CHO (Europe Ecologie Les Verts)), et (Vincent ROGER (Les Républicains), Jean-Pierre PLONQUET (UDI-MODEM).

DU1-2°

Un avis favorable est donné à la majorité avec :

8 voix pour, (Marianne de CHAMBRUN, Christophe Girard, Julien LANDEL, Pacôme RUPIN, Karen TAÏEB, Ariel WEIL (Parti Socialiste), Anne LEBRETON (Radicale de Gauche Centre et Apparentés) et Evelyne ZARKA (Parti Communiste / Front de Gauche),
2 voix contre, (Vincent ROGER (Les Républicains), Jean-Pierre PLONQUET (UDI-MODEM) et
2 abstentions, Corine FAUGERON et Boniface N'CHO (Europe Ecologie Les Verts)

2016DLH97 (Direction du Logement et de l'Habitat)

Participation de la Vile à la mise en accessibilité et à l'embellissement des cours du Village Saint-Paul (4^e) dans le cadre d'un programme de réhabilitation de logements sociaux

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris

Rendre compatible le respect du patrimoine avec la mise en accessibilité pour les personnes handicapées est une question que j'ai soulevée de nombreuses fois en Commission du Vieux Paris dont je suis membre depuis de nombreuses années. Nous allons pouvoir aujourd'hui nous féliciter au travers de ce projet de mise en accessibilité et embellissement des cours du Village Saint-Paul. Une deuxième préoccupation est de rendre compatible le respect du patrimoine avec une diminution de la consommation d'énergie. Elle est aussi au cœur de cette délibération.

L'ensemble immobilier du Village Saint-Paul, constitué de 32 immeubles et 88 commerces date du XVIII^e siècle. Il a été réhabilité entre 1970 et 1980. En 2013 nous avons approuvé la réalisation d'un programme Plan Climat Energie, portant sur les 243 logements de cet ensemble. Sont notamment prévus dans ce cadre la mise en sécurité électrique des logements et des parties communes, l'amélioration de la sécurité incendie, le remplacement des menuiseries existantes, la réflexion partielle des salles de bain, ainsi que l'isolation thermique extérieure des bâtiments, l'isolation des combles, la création d'une ventilation et le remplacement ou la mise en place de chaudières à condensations. Tous ces travaux permettront de réduire la consommation d'énergie de 62%.

L'objet des travaux prévus par la RIVP porte sur le réaménagement des parties extérieures, afin de permettre une meilleure accessibilité de cet espace aux personnes à mobilité réduite. Sont ainsi prévus les réaménagements des cours et passages avec la réfection complète du pavage, dépose des pavés, repose après sciage, la pose d'une signalétique, la reprise des dénivelés, la rénovation des halls d'immeuble, permettant de réviser la sécurité incendie, d'améliorer l'éclairage et d'installer une interphonie, la création de locaux à ordures ménagères, vélos et poussettes, la végétalisation de l'espace, avec la création d'espaces plantés dans les cours, qui fera passer la surface d'espaces verts de 215 à 385 m².

Le coût de l'opération a été évalué à 1.282.284 euros, dont les travaux s'élèvent à 1.110.000 euros, et le reste en honoraires, soit 5.277 euros par logement, la subvention de la Ville de Paris étant de 320.571 euros. Le reste vient des fonds propres de la RIVP. Je vous remercie de voter avec beaucoup d'enthousiasme cette délibération.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

C'est une très bonne chose et nous voterons favorablement. Cela fait écho à la question du dernier Conseil sur les travaux. Les commerces font par ailleurs beaucoup d'efforts pour maintenir l'activité dans ce Village Saint-Paul et il nous faudra veiller à ce que les travaux ne viennent pas entraver l'activité commerciale.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Cela entravera forcément un peu. Il est toutefois vrai que le nouveau directeur de la RIVP, que j'ai vu à plusieurs reprises, a pour mission, recommandations et insistances de ma part et de nous tous, d'être extrêmement attentif dans le détail à chaque situation. Il y aura malgré tout une période de perturbation incontestable. Le Village est entouré de rues très étroites. Nous allons tous prendre notre part et je veillerai au maximum à ce que cela se passe très bien.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Nous allons voter pour. Puisque nous parlons d'accessibilité, y aura-t-il des ascenseurs ?

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris

Ce n'est pas dans la délibération.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Certes, mais le sait-on pour la suite ? Je crois que la plupart des immeubles sont sans ascenseur, et les rez-de-chaussée sont plutôt occupés par les boutiques.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je pense que l'accessibilité sera faite de manière....

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris

Nous parlons là de l'accessibilité de la cour.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Oui, on ne refait pas les logements. Le chantier porte sur l'ensemble des cours et l'extérieur des logements. Il s'agit d'un chantier très coûteux.

Je mets au vote cette délibération.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

2016 DAE300 (Direction de l'Attractivité et de l'Emploi)

Paris-Plage - conventions d'occupation du domaine public avec l'association Etudes et Chantiers (91) et l'entreprise d'insertion par l'Activité Economique La Table de Cana (92)

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

Cette délibération concerne deux conventions d'occupation du domaine public, l'une avec l'association Etudes et Chantiers et l'autre avec l'entreprise d'insertion par l'Activité Economique La Table de Cana, pour la 15^{ème} édition de Paris Plage qui démarrera à partir du 18 juillet 2016. Ces activités seront installées dans des locaux appartenant au domaine public municipal situés sur le Quai de Gesvres, en amont du Pont d'Arcole pour l'un, et du Pont Notre Dame pour l'autre. Il s'agit respectivement d'un atelier vélos solidaires de sensibilisation et de réparation, et notamment d'autoréparation, qui est proposé par Etudes et Chantiers, et d'une buvette zéro déchet, proposée par La Table de Cana.

Ces deux acteurs sont respectivement chantier et entreprise d'insertion, qui agissent en cohérence avec l'engagement fort de notre municipalité en faveur du retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloigné. Ces activités seront d'autant plus utiles que nous manquons à Paris d'ateliers de réparation de vélos. Les cyclistes qui aiment rouler sur les berges pourront y remplacer une chambre à air ou un guidon beaucoup plus facilement et directement. Par ailleurs, les buvettes sont souvent fortement émettrices de déchets. Il est donc intéressant d'expérimenter une buvette qui va diminuer au maximum le nombre de déchets. Cela entre donc aussi dans les objectifs zéro déchet de la Ville.

Pour ces raisons, je vous demande de bien vouloir voter cette délibération. Je vous remercie.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

S'il n'y pas d'intervention particulière, je mets aux voix cette délibération.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

**2016DLH152 (Direction du Logement et de l'Habitat)
Réhabilitation Plan Climat Energie du groupe « Figuier-Charlemagne » (4^e) -
Modification des prêts garantis par la Ville demandée par ERIGERE**

Julien LANDEL, Premier Adjoint au Maire

Il s'agit d'une délibération qui fait suite à une précédente délibération du mois de novembre 2015. Nous avons, comme pour le Village Saint-Paul, voté pour la réhabilitation dans le cadre du Plan Climat Energie du groupe « Figuier-Charlemagne ». Suite à cette délibération, le bureau d'études missionné pour étudier la mise en conformité de cette réhabilitation réalisée par le bailleur social ERIGERE propose un programme de travaux modifié qui ne change pas la subvention de la Ville mais change la garantie du prêt que la Ville consent à ERIGERE pour des montants supérieurs, afin d'opérer à ces travaux qui sont beaucoup plus importants et portent sur les menuiseries. Il s'agit en effet d'améliorer la rénovation des menuiseries afin de réduire davantage la facture énergétique des logements.

Cette délibération très technique va permettre d'améliorer davantage cette réhabilitation du groupe « Figuier-Charlemagne »

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

S'il n'y pas de question particulière sur cette opération souhaitable pour tout le monde, je mets aux voix cette délibération.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je voudrais profiter des deux prochaines délibérations pour remercier Mme Virginie DUCHESNE, directrice de la Caisse des Ecoles, pour le travail de grande qualité et de grand professionnalisme qu'elle mène pour assainir et conforter les comptes.

**2016DASCO8 (Direction des Affaires Scolaires)
Caisse des Ecoles du 4e - Subvention (1.655.911 euros), pour la Restauration scolaire.**

Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire

J'accompagne les compliments de Monsieur le Maire sur le travail de Mme DUCHESNE. Cette subvention de 1.655.911 euros est la subvention habituelle de fonctionnement. Elle représente 51% du budget total. Les finances ont été redressées en 2015, faisant passer le coût du repas à 6,79 euros alors qu'il tendait à 7,1 euros. Nous pouvons ainsi nous féliciter de la gestion saine de Mme DUCHESNE. L'article 1 liste le nombre de repas servis pour le compte de la Ville, le montant des recettes et le taux de convergence qui était à 85% cette année. Le nombre de repas servis a été sous-évalué et un réajustement de subvention de 223.632 euros est actuellement en cours, l'amenant au total de 1.655.911 euros.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Merci beaucoup. S'il n'y a pas de remarques particulières, je mets la délibération aux voix.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

2016DASCO65 (Direction des Affaires Scolaires)

Caisse des Ecoles du 4e - Subvention (14.616 euros), pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Je rappelle que les séjours de vacances d'été sont subventionnés par la Ville alors que les séjours de vacances d'hiver sont subventionnés uniquement par la Caisse des Ecoles. Quarante-cinq enfants étaient prévus en séjour d'été, mais cinquante pourront finalement partir. Trente-quatre enfants pourront également partir en séjour d'hiver.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Pas de remarques ? Vote identique ?

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

2016DFPE161 (Direction de la Famille et Petite Enfance)

Subventions (426.174 euros) et avenants n°3 à l'association des Cités du Secours Catholique (20^e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Cette délibération soumet au vote le versement d'une subvention annuelle de 254.795 euros à la crèche familiale du 4^e, dépendant de l'association des Cités du Secours Catholique. La crèche familiale de la cité Saint Martin fait partie du parc des établissements de petite enfance du 4^e arrondissement. A ce titre, les places en crèche sont attribuées dans le cadre de la commission d'attribution des places en crèche du 4^e, où nous veillons attentivement à la mixité sociale de tous les établissements. La crèche familiale dont la capacité d'accueil a été réduite par convention à vingt places rencontre des difficultés à atteindre son niveau d'accueil maximal, en raison entre autres des difficultés à recruter des assistantes maternelles dans le quartier. Cette difficulté est commune à d'autres crèches situées dans les arrondissements patrimoniaux, comme le 4^e, où il est difficile de trouver des logements agréés sur une surface suffisante et située dans des immeubles avec ascenseur, permettant un accueil optimal des enfants à domicile. Il est néanmoins très important de continuer à soutenir l'activité de cette crèche, car ce mode de garde permet à des familles installées dans la Cité de commencer leur insertion professionnelle.

En parallèle, la crèche familiale s'engage donc à s'inscrire dans une démarche de rationalisation de ses dépenses dans ses futurs budgets prévisionnels, et a augmenté son

taux d'occupation. Le travail d'accompagnement social accompli par les équipes du directeur de la Cité, M. Luc MONTI, est soutenu activement par la Mairie du 4^e, tout comme le sont les autres projets de la Cité Catholique dans l'arrondissement. En effet, le Maire a soutenu auprès de la Préfecture la prolongation d'ouverture du centre d'hébergement d'urgence situé boulevard Morland, pour que les familles accueillies puissent rester dans les lieux jusqu'en mars 2017. La Mairie accueille par exemple ce samedi aussi la Baby Bourse dans la Cour d'Honneur, organisée par le conseil des parents des crèches et avec lequel nous avons convenu de donner les vêtements non vendus au centre d'hébergement d'urgence du boulevard Morland.

Je vous remercie de bien vouloir voter cette délibération.

Julien LANDEL, Premier Adjoint au Maire

J'en profite pour remercier les membres du conseil de quartier Saint-Merri qui ont fait plusieurs dons à ce centre d'hébergement d'urgence.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je mets donc au vote cette délibération.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

2016DFPE163 (Direction de la Famille et Petite Enfance)

Subventions (31.641 euros) et avenants n° 3 à l'association Crèche Parentale du Marais (4^e) pour la Crèche parentale (4^e)

Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Il s'agit d'une crèche parentale associative gérée par les parents en donnant une journée entière de leur emploi du temps et fournissant les repas. Cette crèche satisfait une vraie demande de garde de parents du 4^e arrondissement. Il s'agit d'une crèche alternative dans le cadre d'un projet d'établissement faisant des parents des enfants accueillis des acteurs essentiels de l'organisation. Cet établissement connaît régulièrement des déficits importants, dus à des dépassements de charge et une activité fluctuante selon les années, compte-tenu de l'organisation particulière de la crèche. Elle est tributaire de l'engagement des parents intéressés par ce mode de garde. En 2014 ce déficit s'élève à 9.416 euros.

Nous avons demandé l'an dernier à la mairie du 4^e à organiser une rencontre avec la DFPE et cette crèche parentale, afin d'étudier les causes de ce déficit. Je rappelle que les parents sont aussi bénévoles dans la gestion. Ils ont demandé à être accompagnés en vue de résorber ce déficit. Cette rencontre a permis à l'association de pouvoir présenter une demande la plus proche possible de ses besoins, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. L'association limitait en effet de sa propre initiative le montant demandé sur certaines lignes budgétaires. Nous espérons que cet ajustement permettra à la crèche d'améliorer sa gestion. La Mairie du 4^e ne manquera pas de l'accompagner si la crèche fait de nouveau appel à elle.

Je vous propose donc de voter cette délibération très importante pour la survie de cette crèche.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Qui est pour ?

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir m'excuser, ainsi que les membres du conseil d'arrondissement. Pour des raisons personnelles, je vais devoir partir. Je voulais simplement vous signaler une information. Il m'est revenu, dans le cadre de l'enquête publique sur la fermeture des voies sur berges, qu'il avait été noté dans le bulletin municipal qu'une permanence en mairie serait assurée le 18 juin par le commissaire enquêteur ou l'un de ses collaborateurs. Beaucoup de gens sont venus et ont dû se débrouiller seuls. Il n'y avait en effet personne pour les recevoir. Il y avait vaguement un registre quelque part...

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Il y avait un registre, j'y étais

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je n'y étais pas mais cela m'est revenu. J'ai cru comprendre que vous étiez d'accord avec moi sur le fait qu'il n'y avait pas de représentant du commissaire enquêteur alors que le bulletin municipal avait annoncé sa présence. Ce sujet mérite débat et nous pouvons avoir dessus accords et désaccords. Il serait bien que les informations du bulletin municipal soient respectées.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Si le Commissaire Enquêteur, qui nous a donné ces dates, n'est pas venu parce qu'il avait un empêchement à titre personnel, je ne peux malheureusement pas contrôler sa vie. Je crois que c'est ce qu'il s'est passé.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Si c'est un accident, il n'y a pas de problème...

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

S'il tombe malade c'est un autre problème. Personne n'a été prévenu.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Il s'agit d'un accident. La Mairie du 4^e n'avait pas choisi cette date, qui est inscrite dans les dossiers de l'enquête publique. Les dates sont prévues précisément pour chaque arrondissement, avec la présence du Commissaire Enquêteur.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

On peut donc penser qu'il sera présent la prochaine fois.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Sauf empêchement personnel. Merci beaucoup.

M. Vincent ROGER quitte la séance, et donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PLONQUET.

2016DAC41 (Direction des Affaires Culturelles)

Subventions (401.079 euros) et conventions avec 15 théâtres parisiens membres de l'association pour le soutien du Théâtre Privé.

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris

Il y a un an, le Conseil de Paris approuvait une convention pour la rénovation des théâtres

privés parisiens, convention triennale entre la Ville de Paris, l'Etat à travers le Ministère de la Culture et de la Communication et l'association pour le soutien du Théâtre Privé. Il s'agit à travers cette convention de soutenir 15 théâtres parisiens dans leurs travaux de mise en accessibilité, sécurité et conformité. Parmi ceux-ci, le théâtre Essaïon dans le 4^e arrondissement, situé 6 rue Pierre au Lard, de 101 places, dirigé par Marie-Josée TYAN, Cécile MOATTI et Michel LALIBERTE.

La direction du théâtre souhaite réaliser des travaux sur l'escalier de l'estrade et des travaux d'éclairage. Leur montant s'élève à 4.669 euros hors taxe. L'Etat financera cette opération à hauteur de 1.847 euros. Je voudrais vous citer les 14 autres théâtres parisiens dont il s'agit dans cette délibération : le théâtre des Bouffes Parisiens et la Michodière dans le 2^e, le Lucernaire dans le 6^e, le théâtre de la Madeleine dans le 8^e, les théâtres Edouard VII, Folies Bergères, Fontaine, Mogador et Théâtre de Paris dans le 9^e, le théâtre Antoine dans le 10^e, le théâtre Artistique Athévains dans le 11^e, le théâtre Montparnasse dans le 14^e et les théâtres de l'Atelier et du Funambule dans le 18^e. Il s'agit pour la plupart de travaux de rénovations électriques, mais également de création de circuits de désenfumage et de travaux d'accessibilité pour les personnes handicapées, ce dont nous pouvons tous ici nous féliciter, car cela va dans le sens de nos attentes de mise en accessibilité des lieux publics et donc à l'accès à la culture pour tous. Ce soutien permet d'aider ces lieux de culture dont l'économie déjà fragile a été ébranlée par les attentats. Je vous remercie de bien vouloir voter pour cette subvention.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

J'imagine qu'il y a une sorte d'enthousiasme pour notre joli théâtre Essaïon mené par une femme formidable et une équipe incroyable.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

2016DAC193 (Direction des Affaires Culturelles)

Subventions (360.587 euros), avenant et convention avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts (4^e)

Julien LANDEL, Premier Adjoint au Maire

Avec ses 1200 artistes accueillis chaque année et sa capacité d'accueil de 327 ateliers-logements, la Cité Internationale des Arts est devenue depuis 1966 un lieu phare dans notre arrondissement pour la culture. Il vous est proposé aujourd'hui d'accorder le deuxième montant de la subvention. Nous avons déjà délibéré en décembre dernier pour la première partie.

Je profite de l'occasion pour vous signaler que depuis le mois de Février la Cité Internationale des Arts a un nouveau président en la personne d'Henri LOYRETTE et une nouvelle directrice, Bénédicte ALLIOT qui vont faire vivre avec vivacité ce beau lieu dont nous sommes fiers.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Henri LOYRETTE fut le président du Louvre. C'est un très grand directeur et il a accepté cette proposition de Mme HIDALGO et de moi-même. C'est une bonne chose pour l'arrondissement.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Dans le bel hommage que nous avons organisé pour Henri Dutilleux fin 2013 avaient joué, le pianiste Jonas Vitaut et la cantatrice Yomiko Tanimura, deux anciens résidents de la Cité des Arts.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je me souviens de cet hommage au sein de la Mairie. J'ai d'ailleurs reçu récemment deux amis d'Henri Dutilleux, qui sont venus passer un moment avec moi pour évoquer de bons souvenirs.

Je mets donc au vote cette délibération.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

2016DAC200 (Direction des Affaires Culturelles)**Subvention (1.687.745 euros) et avenant avec l'Association Paris-Audiovisuel - Maison Européenne de la Photographie (4^e)****Karen TAÏEB, Conseillère de Paris**

Nous pouvons également être fiers d'avoir dans le 4^e arrondissement la Maison Européenne de la Photographie. L'Association Paris audiovisuel - Maison Européenne de la Photographie a pour objet la conservation et la mise en valeur du patrimoine photographique mais également de multiplier les initiatives visant à diffuser et promouvoir la production photographique contemporaine, en tenant compte de toutes les pratiques, du photoreportage au digital. Bettina Rheims a ouvert la saison 2016 avec une importante rétrospective de fin janvier à mars 2016. Trois grandes expositions ont suivi : Christine Spengler, Patrick Zachmann et Herb Ritts. Les jeunes artistes seront aussi mis à l'honneur avec un focus sur la jeune photographie Taïwanaise. L'année 2016 inaugurera également une saison dédiée aux artistes étrangers, notamment brésiliens et américains. L'année 2017 sera quant à elle dédiée à une saison chinoise et une saison japonaise. La MEP poursuit ses activités hors les murs en France et à l'international, et n'oublie pas le jeune public avec ses ateliers pédagogiques.

Pour toutes ces raisons, la qualité des expositions, son soutien aux artistes photographes et sa participation au rayonnement culturel parisien et, plus largement, de la France, je vous remercie de voter cette délibération qui a pour objectif d'accorder le complément de 1.687.745 euros, après déduction de l'acompte déjà versé de 1.687.745 euros. Le montant total est donc de 3.475.790 euros au titre de l'année 2016. Je vous remercie.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

J'imagine qu'il y a un soutien important pour la Maison Européenne de la Photographie. Je mets donc au vote cette délibération.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

2016DAE87 (Direction de l'Attractivité et de l'Emploi)**Subvention (3.800 euros) à l'association des commerçants Rambuteau Marais pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (4^e).****Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire**

La rue Rambuteau que tout le monde connaît a été réaménagée et est devenue une très belle rue avec toujours beaucoup de commerces de proximité. Il était important qu'elle puisse être illuminée cette année. Je veux saluer tout le travail de Caroline MOUYAL, présidente de l'association, qui a mené un important travail pour trouver les financements. Beaucoup de commerces ont souffert après les attentats du 13 novembre et ce n'était

donc pas évident. Nous l'avons accompagnée pour chercher les cotisations chez les commerçants. Elle avait aussi organisé un vide-grenier en septembre afin de pouvoir financer ces illuminations. Il est important de continuer à soutenir ces associations de commerçants qui se bougent pour faire de Noël une belle fête.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Merci beaucoup et merci pour l'implication que vous avez auprès des commerçants, individuellement. Je mets aux votes cette délibération.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

**2016DJS4 (Direction de la Jeunesse et des Sports)
Subventions (10.800 euros) à 5 associations sportives locales (4)**

**2016DJS24 (Direction de la Jeunesse et des Sports)
Subventions (10.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (4^e)**

Boniface N'CHO, Conseiller d'arrondissement

Je salue le dynamisme des associations sportives du 4^e arrondissement, et notamment les six concernées par cette délibération : 1.000 euros pour l'association Ananda qui propose du yoga, 1.000 euros pour l'association sportive du lycée Charlemagne qui propose du multisports, 4.000 euros pour l'association le Cercle Marais qui propose de la natation et de l'aquagym, 3.000 euros pour Aqua Bay Développement qui fait de la gymnastique aquatique, 1.800 euros pour le Viking's Club de Paris qui fait du football et 10.000 pour l'OMS qui, je le rappelle, organise ce dimanche Les Foulées du Marais. Je vous encourage vivement à y participer. Je ferai l'effort moi-même.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Comme l'an passé. Bravo, vous donnez l'exemple. Qui est pour ?

Un avis favorable est donné à l'unanimité, pour la délibération 2016DJS4,

Un avis favorable est donné à l'unanimité, pour la délibération 2016DJS24,

**2016DPE53 (Direction de la Propreté et de l'Eau)
Dévoiement du réseau d'égout dans le cadre du prolongement de la ligne 11 du métro -
Convention avec la RATP.**

Julien LANDEL, Premier Adjoint au Maire

Dans le cadre du Grand Paris Express, la ligne 11 du métro va se prolonger. Elle ne s'arrêtera plus Porte des Lilas mais ira jusqu'à la Mairie de Rosny Bois Perrier. Cela va permettre d'adapter un certain nombre de stations aux normes d'accessibilité et d'opérer à des travaux de nouvelles sorties. Le 4^e est concerné par une déviation du collecteur d'eau sous la rue du Temple pour ainsi permettre la création d'une nouvelle salle de billets et une prochaine sortie. Nous recevrons la RATP au sein du conseil de quartier Saint-Merri en septembre pour un certain nombre de détails sur ces travaux. Une enquête publique vient de débiter sur la ligne 11, et notamment en mairie du 4^e, du 13 juin au 13 juillet. Nous aurons la présence d'un enquêteur en mairie le mercredi 6 juillet de 9h à 12h. Vous pouvez d'ores et déjà consulter des plans et un certain nombre de documents mis à disposition par le STIF, la RATP, l'Etat, la région et la société du Grand Paris, qui font tous parti de ce projet et le cofinancent avec la Mairie de Paris.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

0420160009

Question de Corine FAUGERON (Europe Ecologie Les Verts) relative à l'accès au jardin des Blancs Manteaux qui est fermé à 18h00 le samedi.

Monsieur le Maire

Pourquoi

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je corrige une erreur dans la question. Le jardin des Blancs Manteaux n'est pas fermé à 18h mais à 17h le samedi. Il comprend le jardin partagé et est déjà difficilement accessible puisque son accès est réservé à une crèche durant la semaine, sauf pour les jardiniers. Je ne sais pas pourquoi il ne suit pas, le week-end, le rythme des autres jardins.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Bonne question. Elle nous permet de comprendre l'articulation des heures de fermeture et d'ouverture des jardins de notre arrondissement. C'est en effet une tournée faite par un gardien. Ce jardin étant inséré au milieu d'une cour d'immeubles d'habitations et d'une crèche, j'ai demandé auprès de l'adjointe concernée d'étudier la modification de l'heure d'ouverture. Nous sommes en train de terminer les travaux qui permettront au jardin d'être ouvert tous les jours. Cette crèche a des enfants qui peuvent aller dans le jardin durant la semaine, mais néanmoins sans être isolés. Il n'est pas concevable qu'il y ait entre les visiteurs d'un jardin et les enfants d'une crèche une quelconque rencontre. Dès que les travaux seront terminés, avec la mise en place de garde-corps et de rampes, le jardin pourra être ouvert tous les jours et nous pourrons voir dans la foulée quels horaires d'ouverture n'aient pas une incidence sur les habitants.

Lorsque je suis devenu maire en juillet 2012, j'ai dû arbitrer sur le jardin des Rosiers Joseph Migneret. L'entrée prévue se faisait par des immeubles d'habitation et deux cours successives. Cela ne m'a pas semblé une bonne idée. Le soir, les habitations sont fermées par des codes, qui protègent les résidents et les habitants. Il est toujours possible d'obtenir un code et d'accéder au jardin. Or, il y avait ce petit immeuble de la Ville de Paris avec trois étages de logements sociaux et un tout petit passage très court deux numéros plus loin. J'ai préféré cette option, même si cela retirait à Paris Habitat un gain, puisque disparaissait par l'entrée faite et pour laquelle j'ai eu l'accord par Bertrand DELANOE, alors Maire de Paris, d'installer au rez-de-chaussée un commerce. Cela enlevait des ressources à Paris Habitat mais nous l'avons compensé. Ainsi l'entrée a pu se faire par un petit passage que je trouvais beaucoup plus élégant que la traversée de deux immeubles d'habitations.

Il faut que l'on étudie ce sujet ensemble. Je vous écouterai volontiers à ce sujet. Il faut qu'il y ait une cohérence et que l'on prenne en compte les riverains. Nous n'avons pas non plus l'historique de ces horaires de fermeture. Ils viennent peut-être d'eux.

0420160010

Question de Corine FAUGERON (Europe Ecologie Les Verts) relative à la disparition des petits canards en bois du jardin des Rosiers

Monsieur le Maire

Pourquoi....

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Il y avait dans ce jardin derrière la Maison de l'Europe un ensemble de petits canards sur lesquels les très petits enfants pouvaient monter. C'était particulièrement joli. A tel point qu'un certain nombre d'artistes qui visitaient notre arrondissement s'étaient emparés de cette image très jolie de ces canards en bois. Ces petits canards ont disparu du jardin et nous n'avons plus rien. Le jardin reste magnifique mais ces petits canards apportaient une petite touche très charmante qui ne défigurait pas l'ensemble de l'espace.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Ce n'est pas du tout un souhait ou quelqu'un qui aurait pris une décision isolément. J'ai fait ma petite enquête. Les jeux pour enfants du jardin des Rosiers-Joseph Migneret, situés sur la pelouse arrière de l'Hôtel de Coulanges, ont été démontés en deux temps, fin 2015 et début 2016, en raison de leur état avancé de dégradation. L'organisme de contrôle missionné par les Espaces Verts avait ainsi conclu à leur dangerosité potentielle pour les enfants. Vous savez que nous avons des règles sanitaires européennes extrêmement contraignantes sur tout ce qui touche aux objets et jeux dont les enfants s'approchent. Je trouvais ça très charmant. L'organisme missionné a aussi conclu qu'il fallait les retirer, raison pour laquelle il n'y a plus de jeux pour enfants.

Dans le cadre du budget investissement de la Mairie du 4^e, j'ai inscrit une enveloppe de 20.000 euros pour l'installation de nouveaux jeux cette année. Je souhaite que l'on puisse choisir des jeux sur cette enveloppe pour en remettre dans ce jardin et que les enfants puissent batifoler et apprendre les rudiments des contours des canards, des kangourous, des koalas... Je suis sûr que les mamans et les papas autour de cette table seront les premiers concernés.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Merci Monsieur le Maire. J'espère qu'on pourra entretenir nos jeux la prochaine fois. Je pense que le risque en question devait concerner des échardes. Un entretien aurait pu les éviter.

VOEU

V0420160005

Vœu présenté par Corine FAUGERON (Europe Écologie les Verts) et Anne LEBRETON (Radicaux de Gauche, Centre et Apparentés) relatif à encourager les propriétaires de chiens à se déplacer à pieds.

Monsieur le Maire,

Corine FAUGERON,

Il y a beaucoup de chiens à Paris et la plupart des jardins parisiens leur sont interdit, à l'exception des jardins d'Etat. Une partie du jardin du Luxembourg est par exemple autorisée aux chiens, ou encore le jardin du Palais Royal où les chiens tenus en laisse, peuvent pénétrer. A la Ville, nous n'avons que le parc des Buttes Chaumont. J'espère que nous aurons assez vite des voies sur berges libérées des voitures, et je pense que cela serait un très bel endroit pour que les chiens puissent courir. La voie sur berge est un endroit particulier, où il peut être dangereux de laisser les enfants courir, de par la proximité de l'eau. Nous pourrions donc y laisser les chiens.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Les chiens nagent.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Les chiens savent très bien nager et suivent volontiers les canards passant sur l'eau. Ce vœu demande à ce que les chiens continuent à être autorisés sur la voie sur berge. Pour être cohérent avec la politique de la Ville de Paris, il demande également à ce que l'on puisse promener les chiens à pieds dans la ville jusqu'au bois de Vincennes. Les chiens sont interdits dans les transports en commun au-delà de 6kg, ce qui peut être le poids d'un chat. Il n'est donc pas possible de les emmener jusqu'à Vincennes en transport. Aussi faudrait-il leur autoriser l'accès à la Coulée Verte. Pouvoir aller dans les espaces verts avec ses enfants et le chien serait une bonne chose. Cela évite notamment de devoir faire deux sorties.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Sachez quand même qu'à ce stade, vous pouvez tout à fait vous promener avec un animal en laisse sur les voies sur berge quand elles sont fermées le dimanche.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Je voulais insister sur le chemin jusqu'au bois de Vincennes. L'argument soulevé par les gens contre les chiens dans les parcs concerne les déjections canines dans les bacs à sable. La promenade plantée ne comporte pas de jeux d'enfant et est traversée par les mêmes petits camions qui nettoient les rues de Paris. La promenade plantée n'a donc pas à être considérée comme un parc mais plutôt comme un trottoir. Cela fait rire beaucoup de gens qui n'ont pas de chiens et je sais que j'ai des opposants à ce projet, mais les chiens apportent beaucoup de bienfaits aux personnes âgées vivant seules et pour qui l'animal peut être un objet de socialisation et de contact avec la vie. Cela peut être un espace de liberté. Je sais qu'on ne doit pas être le Maire de chaque particularisme même si on peut parfois l'être de plusieurs particularismes à la mode, tant mieux. L'aspect canin ne remporte visiblement pas une énorme majorité. Ce n'est peut-être pas très branché.

Quelque chose de l'ordre de la liberté pour les propriétaires de chiens n'est pas toujours très entendue. Je pense que c'est un débat qui entre de plus en plus dans la société. Il faudrait, à mon avis, l'entendre encore un petit peu, même si c'est encore inhabituel pour certains personnels politiques. C'est un sujet qui monte.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Vous présentez ce vœu en conscience et je suggère que chacun décide en conscience de ce qu'il veut faire de ce vœu. Personne n'est contre mais on peut ne pas se sentir totalement concerné à ce stade, les berges n'étant pas encore réaménagées.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

La promenade plantée l'est, quant à elle, et les chiens y sont encore interdits.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je vois plein de chiens sur les berges et personne ne se plaint.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Nous proposons aussi d'avoir un trajet jusqu'au bois de Vincennes. Cela nécessite de poser la question.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

La voie sur berge est très bitumée et il sera beaucoup plus facile de la considérer comme

une rue comme une autre où il sera bien sûr obligatoire de ramasser les déjections. Nous allons avoir plusieurs nouveaux inspecteurs chargés de diminuer les incivilités et de pouvoir établir des amendes pour ce genre de choses. Je suis pour les amendes et pour faire en sorte que les propriétaires de chiens ramassent. Nous avons bien connu les crottes de chien à Paris et la situation est beaucoup plus agréable depuis quelques temps. Je suis pour le ramassage mais aussi pour que les chiens puissent courir.

Les chiens et les propriétaires de chiens sont peut-être les gens qui montrent que nous ne sommes pas la seule espèce sur cette Terre et que nous sommes capables de prendre en compte les autres, qui sont très différents. Je trouve que les chiens sont un bon médium pour apprendre ce qu'est la biodiversité et jusqu'où elle va.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

C'était joyeux et inhabituel. Personnellement, je ne participerai pas au vote. Je vous laisse décider. Chacun vote comme il le souhaite.

Un avis favorable est donné à la majorité avec

5 ne prend pas part au vote, (Christophe Girard, Marianne de CHAMBRUN, Julien LANDEL, Karen TAÏEB (Parti Socialiste) et Evelyne ZARKA (Parti Communiste / Front de Gauche)

2 abstentions, Ariel WEIL et Pacôme RUPIN, (Parti Socialiste)

5 voix Pour Corine FAUGERON et Boniface N'CHO (Europe Ecologie Les Verts), (Anne LEBRETON (Radical de Gauche Centre et Apparentés), et (Vincent ROGER (Les Républicains), Jean-Pierre PLONQUET (UDI-MODEM).

Le vœu est adopté.

COMMUNICATION

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Le 7 juin dernier s'est tenue la Commission de dérogations scolaires pour la rentrée 2016/2017, que je présidais au nom du maire, en présence du service des inscriptions scolaires de la Mairie, des directeurs d'écoles, de l'inspecteur de l'Education Nationale de la première circonscription de Paris. 97 dossiers ont été examinés.

Je vous rappelle les critères retenus par la commission pour l'examen des demandes : le regroupement de fratries dans la même école, la continuité de la scolarité dans le même groupe scolaire et le lieu de travail des parents.

L'étude des dossiers s'est faite au cas par cas avec la préoccupation constante d'équité de traitement entre les familles et au regard du nombre de places disponibles dans les écoles. 65% des demandes ont été satisfaites.

En maternelle, nous avons étudié 29 dossiers : 13 demandes de dérogations internes au 4^e, 13 demandes d'autres arrondissements et 3 demandes de banlieues

Sur les 29 demandes, 19 ont fait l'objet d'un accord de la commission (65,5%), dont : 8 accords au titre d'un regroupement de fratrie, 7 accords liés à la proximité du lieu de travail des parents, 5 demandes pour continuité de scolarité dans le même groupe scolaire et 2 accords justifiés par des situations familiales particulières discutées en commission.

10 dossiers ont été refusés (34,5%), soit parce que les critères ne sont pas recevables, soit parce que l'école demandée n'est pas en mesure de les accueillir.

En élémentaire, nous avons étudié 68 dossiers : 16 demandes de dérogations internes au 4^e, 45 demandes d'autres arrondissements et 7 demandes de banlieues.

Sur les 68 demandes, 44 ont fait l'objet d'un accord de la commission (64,7%), dont 21 accords au titre d'un regroupement de fratrie, 5 accords prenant en compte la continuité de la scolarité de l'enfant dans le même groupe scolaire, 6 accords liés à la proximité du lieu de travail des parents et 3 accords justifiés par des situations familiales particulières discutées en commission.

24 dossiers ont été refusés (35,3%)

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Merci pour cette présentation exhaustive.

Mesdames et messieurs, je vous remercie de votre patience et de votre assiduité.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h55.